

Mairie de Barjac (Gard)  
30430



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2022 – 18h00**

*Affiché et publié en Mairie le 21/03/2022*

**PRESENTS** : M. CHAULET – Mme GUYONNAUD – M. BELIN – Mme BOFILL – M. GILLES – Mme FERRAT – M. IPSILANTI – M. RAYBAUD – Mme QUET – M. EL ATTAR – M. FURESTIER – Mme CLAVAGUERA – Mme OLIVIERI – M. GEVAUDAN

Absents : M. VINOLO

Procurations : Mme ESNEE à M. GILLES – Mme LE HE à Mme QUET – Mme BRUGNON à Mme GUYONNAUD – M. LAZARD à M. GEVAUDAN

Le Conseil municipal s'ouvre sur un débat sur la vision de Barjac dans 30 ans par les conseillers municipaux. Il débute par un la lecture d'un texte préparé par Monsieur Robin Furestier. Les échanges de l'ensemble des conseillers municipaux portent ensuite sur la problématique du réchauffement climatique, sur les efforts à fournir pour y faire face et la responsabilité de la Commune sur ce point. Plusieurs autres sujets en découlent : l'avenir de l'agriculture sur le territoire, celui du patrimoine ancien, la question du vieillissement de la population en milieu rural, l'urbanisme, la question de l'énergie et de l'habitat, des rapports sociaux, de la justice sociale...

**Après rappel de son contenu, le précédent compte-rendu du Conseil municipal du 26 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.**

**Finances – Approbation des comptes administratifs 2021**

Les comptes administratifs correspondent aux résultats de l'année écoulée, et aux réalisations budgétaires sur la base du budget primitif adopté en début d'année.

M. le Maire ne pouvant assister au vote en vertu de l'article L. 2121-14 du CGCT, Mme Aline GUYONNAUD préside la séance pour le vote de ces comptes administratifs.

		DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	2 099 386,58 €	2 695 194,47 €
	INVESTISSEMENT	663 639,12 €	1 305 942,34 €
BUDGET ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT	157 951,49 €	207 533,17 €
	INVESTISSEMENT	100 763,15 €	214 581,53 €
BUDGET CINEMA	FONCTIONNEMENT	38 959,72 €	63 147,72 €
	INVESTISSEMENT	5 712,00 €	7 717,59 €
BUDGET ZA	FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €
	INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL TOUS BUDGETS ET TOUTES SECTIONS CONFONDUES</b>		<b>3 066 412,06 €</b>	<b>4 494 116,82 €</b>
<b>TOTAL TOUT BUDGET FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 296 297,79 €</b>	<b>2 965 875,36 €</b>
<b>TOTAL TOUT BUDGET INVESTISSEMENT</b>		<b>770 114,27 €</b>	<b>1 528 241,46 €</b>

Monsieur Cyril GILLES, Adjoint aux finances, présente le compte administratif de la Commune pour 2021.

Concernant la section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 2 099 387 euros (principalement en raison de la vente de la maison Bernard, et des opérations d'ordre associées), dont 530 305 euros pour les charges à caractère général et 920 101 euros pour les charges de personnel. Monsieur le maire insiste sur la question de la part des charges de personnel dans le budget, en rappelant que, contrairement à d'autres communes, presque toutes les prestations sont réalisées en régie, que la mairie comporte beaucoup de services et que cette absence de délégation des prestations au secteur privé constitue en premier lieu un choix politique. Il convient de noter que les subventions versées aux associations s'élèvent à 68 118 euros. Les intérêts des prêts contractés pour l'investissement s'élèvent à 12 295 euros.

Concernant les recettes, elles s'élèvent à 2 695 194 euros, dont 287 107 euros pour les produits des services, du domaine et des ventes diverses et 1 353 989 euros pour les impôts et taxes. Les droits de place (Brocante, marchés, foires ...), malgré la crise sanitaire dont l'impact a été réduit cette année, s'élèvent à 80 739 euros. L'attribution de compensation de la Communauté de communes s'élève à 402 372 euros. Pour finir, les dotations et participations, principalement de l'Etat s'élèvent à 489 373 euros.

Concernant la section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 663 639 euros, avec des restes à réaliser à hauteur de 3 065 763 euros en raison des nombreux projets en cours.

Les opérations à retenir :

- L'opération 130 de travaux d'éclairage public s'élève à 46 823 euros (travaux au « Jeu de boules », au tennis, ou encore au Château).
- Le montant d'acquisition de terrains, principalement dans les quartiers du Cornier et de Font Malliague, s'élève à 204 142 euros. Un véhicule (Fiat Doblo) a également été acheté pour 20 650 euros.
- L'opération 90 de travaux de voirie s'est élevée cette année à 137 501 euros. Ils ont notamment compris les travaux de goudronnage et la rénovation de l'escalier de la Caladette.
- L'opération 903 concernant le chantier de l'école publique et la salle d'évolution, s'élève à 66 777 euros. La plus grande majorité des paiements auront lieu en 2022.
- L'opération 917 qui concerne les travaux de la rue du bouc s'élève à 24 906 euros. La plus grande majorité des paiements auront lieu en 2022.
- La section d'investissement comprend également le remboursement du capital des prêts (chapitre 16). Cette année, le montant est de 27 518 euros.

Les recettes d'investissement s'élèvent pour 2021 à 1 305 942 euros. Les restes à réaliser s'élèvent quant à eux à 753 936 euros. Ils correspondent aux subventions notifiées mais non encore versées et le remboursement d'un capital alloué au budget de la zone d'activités.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021						
BUDGET PRINCIPAL						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	2 099 386,58 €	2 695 194,47 €	663 639,12 €	1 305 942,34 €		
Résultat de l'exercice		595 807,89 €		642 303,22 €		1 238 111,11 €
Report de l'année N-1		3 121 031,32 €	281 908,43 €			2 839 122,89 €
<b>Résultat de clôture</b>		<b>3 716 839,21 €</b>		<b>360 394,79 €</b>		<b>4 077 234,00 €</b>
<b>Résultat de clôture au 31/12/2021 :</b>		<b>4 077 234,00 €</b>				
Les RAR 2021 s'élèvent à 3 065 762,77 euros en dépense et 753 936,40 euros en recette.						

CONSTATANT que le compte administratif présente un excédent d'investissement de 360 394,79 euros et un excédent de fonctionnement de 3 716 839,21 euros.

DECIDE d'affecter :

- 3 716 839,21 euros au 002 résultat de fonctionnement reporté et
- reporter les 360 394,79 euros au 001 résultat d'investissement reporté.

Le budget annexe du service d'assainissement est ensuite présenté par Robin M. FURESTIER, Conseiller municipal délégué.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 157 952 euros. Le déficit de l'année passée a été résorbé. Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 72 018 euros, les charges de personnel s'élèvent à 15 504 euros.

Les recettes de fonctionnement atteignent le montant de 207 533 euros. Elles sont en nette hausse grâce à l'augmentation de la redevance d'assainissement collectif (81 992 euros), nécessaire à la réalisation d'importants investissements, à un nombre important de raccordements au réseau facturés (25 598 euros), et à une augmentation de la subvention issue du budget principal de la Commune (24 381 euros de subvention d'équilibre – 20 000 euros de subvention classique). La subvention de l'agence de l'eau (3 824 euros) diminue d'année en année.

Les dépenses d'investissement s'élèvent 100 763 à euros. Les restes à réaliser sont de 272 117 euros. Il s'agit principalement de la fin des travaux de la rue du Bouc, ainsi que de la réalisation du schéma directeur d'assainissement. Il faut aussi noter 16 565 euros d'intérêts d'emprunt.

Les recettes d'investissement s'élèvent cette année à 214 581 euros, avec 159 358 euros de restes à réaliser. Il s'agit principalement des opérations comptables d'amortissement des précédents investissements, du fonds de compensation de la TVA, d'un emprunt de 100 000 euros et pour finir de subventions versées par le Département et à l'Agence de l'eau.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021						
BUDGET ASSAINISSEMENT						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	157 951,49 €	207 533,17 €	100 763,15 €	214 581,53 €		
Résultat de l'exercice		49 581,68 €		113 818,38 €		163 400,06 €
Report de l'année N-1	-24 381,07 €			46 945,91 €		22 564,84 €
<b>Résultat de clôture</b>		<b>25 200,61 €</b>		<b>160 764,29 €</b>		<b>185 964,90 €</b>
<b>Résultat de clôture au 31/12/2021 :</b>		<b>185 964,90 €</b>				

Les RAR 2021 s'élèvent à 272 116,58 euros en dépense et 159 358 euros en recette.

CONSTATANT que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 25 200,61 euros et 160 764,29 euros d'excédent en investissement,

DECIDE d'affecter :

- 25 200,61 euros au 002 résultat de fonctionnement reporté et
- reporter les 160 764,29 euros au 001 résultat d'investissement reporté.

Mme Olga BOFILL, Adjointe déléguée, présente le compte administratif 2021 du cinéma.

Malgré la crise sanitaire qui a encore beaucoup impacté le cinéma en 2021, mais grâce aux aides d'Etat, le budget est en excédent : les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 38 960 euros (dont 11 206 euros de charges à caractère général et 20 036 euros de charges de personnel).

Les recettes de fonctionnement sont de 63 148 euros grâce à un certain nombre d'aides. Les ventes, impactées par l'importante période de fermeture, sont de 12 553 euros. Cette importante baisse a été compensée par des subventions (commune, Département, CNC...) à hauteur de 43 595 euros (dont 11 900 euros de subventions spécifiques au COVID-19).

Les dépenses d'investissement sont de 5 712 euros, avec des restes à réaliser de 7 816 euros. Les recettes d'investissement s'élèvent à 7 718 euros.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021						
BUDGET CINEMA						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	38 959,72 €	63 147,72 €	5 712,00 €	7 717,59 €		
Résultat de l'exercice		24 188,00 €		2 005,59 €	26 193,59 €	
Report de l'année N-1	-13 637,43 €			4 602,42 €		-9 035,01 €
<b>Résultat de clôture</b>		<b>10 550,57 €</b>		<b>6 608,01 €</b>		<b>17 158,58 €</b>
<b>Résultat de clôture au 31/12/2021 :</b>		<b>17 158,58 €</b>				
Les RAR 2021 s'élèvent à 7 816,26 euros en dépense.						
CONSTATANT que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 10 550,57 euros et un excédent d'investissement de 6 608,01 euros,						
DECIDE d'affecter :						
- 10 550,57 euros au 002 résultat de fonctionnement reporté et						
- reporter les 6 608,01 Euros au 001 résultat d'investissement reporté.						

COMPTE ADMINISTRATIF 2021						
BUDGET ZONE D'ACTIVITE						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Résultat de l'exercice		0,00 €		0,00 €		
Report de l'année N-1						
<b>Résultat de clôture</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>		
<b>Résultat de clôture au 31/12/2021 :</b>		<b>0,00 €</b>				
Les RAR 2021 s'élèvent à 450 000 euros en dépense.						

CONSTATANT que le compte administratif présente un excédent d'investissement de 102.647,80 Euros et un excédent de fonctionnement de 128.450,40 Euros,

DECIDE que les résultats de chaque section seront reportés "automatiquement".

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. le Maire ne prenant pas le part au vote), le Conseil municipal approuve les quatre comptes administratifs, pour le budget principal ainsi que les budgets annexes assainissement, cinéma et zone d'activité.

### **Finances – Approbation des comptes de gestion 2021**

Les comptes de gestion constituent le pendant des comptes administratifs, qui sont tenus par le Comptable public, seul habilité à manier les deniers publics. Ces comptes doivent être en tous points conformes aux comptes administratifs.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion pour 2021 pour le budget principal ainsi que les budgets annexes assainissement, cinéma et zone d'activité. Ces budgets n'appellent ni observations ni réserves.

### **Finances – Orientations budgétaires 2022**

Les conseillers municipaux ont débattu de plusieurs points en vue de la préparation du prochain budget municipal. Tout d'abord, le choix a été fait de ne pas changer les taux des impôts locaux, en rappelant que la taxe foncière sur les propriétés non bâties a été revue à la baisse en 2017.

A également été abordée la question du coût de l'inflation du prix des matériaux et de l'impact qu'il faut attendre sur le budget, principalement en investissement.

Ensuite, les élus se sont questionnés sur les divers tarifs municipaux. Il a été décidé de garder tous les tarifs inchangés sauf la création, à l'unanimité du Conseil, d'un tarif demi-journée pour les mercredis (hors périodes de vacances scolaires) au CLSH : 6 euros pour les familles non-imposables, 8 euros pour les familles imposables, 20 euros pour les extérieurs.

### **Subventions - Subvention exceptionnelle à l'association Nos cœurs avec l'Ukraine**

Une subvention de 1 000 euros, en soutien au peuple ukrainien, a été votée à l'unanimité, à destination de l'association Nos cœurs avec l'Ukraine.

Le Conseil félicite la grande solidarité qui s'est mise en place sur la Commune, avec un grand nombre de dons à l'occasion d'une collecte, précédée d'une réunion ayant rassemblé plus d'une centaine de personnes.

### **Marchés publics - Approbation et attribution des lots 1 – 3 – 5 – 6 et 7 du marché public de rénovation de l'aire de jeux d'enfants de Barjac – réalisation d'un sanitaire public et d'un escalier**

Le Maire rappelle le lancement de la procédure de marché public de rénovation de l'aire de jeux d'enfants de Barjac – réalisation d'un sanitaire public et d'un escalier. Il s'agit d'un marché public conclu en procédure adaptée, estimé à 178 000 euros H.T. La consultation a été divisée en 7 lots et 8 offres ont été reçues au total.

Après rappel du projet, et présentation du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre, le Conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer le marché en procédure adaptée et l'ensemble des documents en découlant, avec, pour les lots suscités, l'entreprise dont l'offre a été retenue compte tenu de l'ensemble des critères de sélection, soit :

- Pour le lot 1 (voirie et réseaux divers) : attribution à l'entreprise S.A.S PELLET pour un montant de 19 180 euros H.T.
- Pour le lot 3 (menuiserie et serrurerie) : attribution à l'entreprise FERRONNERIE DIVOL pour un montant de 9 925,00 euros H.T.
- Pour le lot 5 (électricité et éclairage public) : attribution à l'entreprise SARL LOUBIERE pour un montant de 12 205,00 euros H.T.

- Pour le lot 6 (plomberie et sanitaires) : attribution à l'entreprise ECS SERVICES pour un montant de 5 433,30 euros H.T.
- Pour le lot 7 (aménagements extérieurs) : attribution à l'entreprise BOIS ET VIA pour un montant de 72 765,00 H.T.
- Autorise le Maire, pour le lot 2 (gros œuvre, maçonnerie et étanchéité), à déclarer la procédure sans suite en raison de l'absence de concurrence et à relancer la consultation en procédure adaptée.
- Autorise le Maire, pour le lot 4 (revêtement de sol, carrelage, faïences, plâtrerie et peinture), à déclarer la procédure infructueuse en l'absence totale d'offres remises

**Ressources humaines – Mise à jour du tableau des effectifs au 1er janvier 2022**

<b>TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2022</b>			
<b>CADRES D'EMPLOI</b>	<b>GRADES</b>	<b>NOMBRES EMPLOIS POURVUS</b>	<b>NOMBRE D'EMPLOIS VACANTS</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
<b>Attaché territorial (CAT A)</b>	Attaché	2 postes à temps complet	
<b>Rédacteur territorial (CAT B)</b>	Rédacteur principal de 1ère classe	1 poste à temps complet	
	Rédacteur principal de 2ème classe	1 poste à temps complet	
<b>Adjoint administratif (CAT C)</b>	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1 poste à temps complet	
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	2 postes à temps complet	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
<b>Agent de maîtrise (CAT C)</b>	Agent de maîtrise principal	2 postes à temps complet	
	Agent de maîtrise	1 poste à temps complet	
<b>Adjoint technique (CAT C)</b>	Adjoint technique principal de 1ère classe	2 postes à temps complet	
	Adjoint technique principal de 2ème classe	6 postes à temps complet	
	Adjoint technique	2 postes à temps non complet (27h et 9h)	1 poste à temps non complet (20h30)
		2 postes à temps complet	1 poste à temps complet
		2 postes à temps non complet (27h)	1 poste à temps non complet (24h30)
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
<b>Animateur territorial (CAT B)</b>	Animateur	1 poste à temps complet	
<b>Adjoint d'animation (CAT C)</b>	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet

	Adjoint d'animation	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet
<b>ATSEM (CAT C)</b>	ATSEM de 1ère classe		1 poste à temps non complet 28h
<b>FILIERE CULTURELLE</b>			
<b>Adjoint du patrimoine (CAT C)</b>	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	1 poste à temps complet	
	Adjoint du patrimoine	1 poste à temps complet	
<b>FILIERE POLICE</b>			
<b>Garde-Champêtre (CAT C)</b>	Garde-Champêtre		1 poste à temps complet
<b>TOTAL DES POSTES</b>		26	10

Le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus est adopté à l'unanimité du Conseil municipal.

#### **Subventions – Demandes de subventions auprès de l'Etat**

Il convient de modifier les montants indiqués dans la délibération du 26 janvier dernier relative à la demande de subvention auprès de l'Etat pour la construction neuve d'un local des services techniques municipaux.

Les estimations des travaux s'élèvent à un montant de 800 000 euros H.T. auxquels s'ajoutent 110 000 euros H.T. de frais divers, soit un total de 910 000 euros H.T. Ils se répartissent en deux tranches : une première de 473 500 euros H.T. pour 2022, et une deuxième de 436 500 euros H.T. pour 2023. Cette modification est adoptée à l'unanimité du Conseil.

#### **SMEG – Poste Malliague - Eclairage public et Génie civil télécom**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les projets de travaux et le lancement des études menés par le SMEG au Poste Malliague, pour l'éclairage public et le réseau Télécom.

Pour l'éclairage public, l'évaluation approximative des travaux est de 24 000 euros H.T., avec une participation potentielle du SMEG à hauteur de 30% soit 7 200 euros.

Pour le réseau Télécom, l'évaluation approximative des travaux est de 24 000 euros HT, avec une participation potentielle du Département du Gard à hauteur de 40% soit 9 600 euros

#### **Intercommunalité – Approbation des statuts du Syndicat Mixte des Eaux Gard-Ardèche (SMEGA)**

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) dont la Commune de Barjac est membre a adopté ses statuts et a, à cette occasion, changé de nom pour devenir le Syndicat Mixte des Eaux Gard-Ardèche (SMEGA), lors de son Comité syndical du 10 février 2022.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 5211-17 et 5211-20), il convient que chacune des collectivités membres du Syndicat se prononce dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires. Les statuts sont approuvés à l'unanimité.

#### **Foncier communal – Approbation de la cession de l'Ancienne Mairie**

L'ancienne mairie, sise place de la mairie, a fait l'objet d'une offre d'achat dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'Agence immobilière Renaissance Immobilier. L'offre s'élève à 212 000 euros dont 12 000 euros de frais d'agence. Cette offre est acceptée à la majorité du Conseil municipal (1 votre contre : M. FURESTIER).

#### **Domaine public – Approbation d'un nouveau tarif d'occupation du domaine public pour les cirques**

Il convient de réévaluer le tarif d'occupation du domaine public appliqué aux cirques qui, à ce jour, s'élève à 16,5 euros. Le Conseil adopte à l'unanimité un tarif de 30 euros.

### *Questions diverses*

- Il est question de céder des terrains appartenant à la Mairie, près de la Crèche, après division parcellaire. Il est décidé à l'unanimité du Conseil que ces terrains seront vendus 60 euros du m<sup>2</sup>.
- Le Conseil municipal souhaite, à l'unanimité, doter les ASVP communaux des moyens pour procéder à des verbalisations. Monsieur le Maire se voit donner l'autorisation pour signer une convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI).
- La Commune continue le travail pour l'aménagement du Ranc des Rodes. La préfecture va être interrogée à ce sujet, afin de connaître si les aménagements prévus sont bien suffisant pour la réduction de l'aléa feux de forêts.

### *Rendu-compte au Conseil municipal des décisions prises par le Maire sur le fondement de sa délégation de compétence générale*

- Avenant n°1 au lot n°2 (voirie) du marché public de travaux de réaménagement de la rue du Bouc, conclu avec l'entreprise LAUPIE S.A.S. d'une valeur de 28 000 euros H.T., afin d'étendre les prestations de pavage.
- Notification du marché public de travaux préalables au schéma directeur d'assainissement à l'entreprise EPUR pour un montant total de 24 930 euros H.T. (acceptation de l'offre de base, et de l'option n°1).

La séance est levée à 20h15.

**Le Maire, Edouard CHAULET**

